13e ANNÉE, N° 1. **40 centimes le Numéro** Janvier 1895.

LE SPIRITISME

Naître, mourir, renaître, et progresser sans cesse, telle est la loi. ALLAN KARDEC.

REDACTEUR EN CHEF : **ARTHUR D'ANGLEMONT.**
DIRECTEUR-GERANT : **ALPHONSE ARGENCE.**

ABONNEMENTS	RÉDACTION ET ADMINISTRATION	LE JOURNAL PARAIT
Paris et Départements 5 fr. par an. Étranger. . . . . 6 —	15, Rue de l'Avenir, aux Lilas SEINE	du 10 au 15 de chaque mois

SOMMAIRE

EXÉCUTION
de M. A. Laurent de Faget
PAR LUI-MÊME

J'ai hésité longtemps avant d'écrire cet article, car je savais par expérience, que quand on brise une idole, on a contre soi tous les adorateurs qui l'encensent. Je craignais, aussi, pour la cause spirite un contre-coup violent mêlé aux quolibets du public indifférent et moqueur. Mais devant la triste audace de celui qui donne lui-même les preuves de sa culpabilité, il serait condamnable de se taire, et ma conscience, au nom de la vérité, m'oblige à faire mon devoir.

D'autre part, en bien réfléchissant, on peut dire sans crainte qu'une noble doctrine ne peut souffrir du manque de droiture d'un de ses adeptes, pas plus que le prestige de l'armée française ne peut être terni par la trahison d'un Dreyfus ou le crime d'un Anastay.

Et tout d'abord, nous devons des excuses à nos lecteurs pour leur avoir fait attendre si longtemps les pages que nous leur adressons aujourd'hui ; mais les événements graves qui viennent de se passer nous ont contraint d'en différer l'envoi.

A vrai dire, il nous importait de connaître le nouveau journal qui avait été annoncé par une circulaire particulière : le *Progrès Spirite* (?), et nous nous applaudissons de cette réserve, car nous trouvons, dans ce journal, les preuves les meilleures que nous pouvions espérer pour répondre aux attaques de M. de Faget et à trois lettres, seulement, de personnes qui prennent sa défense avant de connaître les faits.

M de Faget n'est pas heureux dans l'article qu'il a intitulé *Calomnies* (?) car il s'y traite lui-même comme le ferait son plus cruel ennemi. Voici, entre autres, ce qu'il vient d'écrire :

« On parait s'étonner que nous ayons en-
« caissé en 1894 quelques abonnements au
« *Spiritisme* pour 1895. Mais, *c'était tout*
« *naturel, puisque nous étions chargé*
« *de ce soin par M. d'Anglemont.*
« . . . .

« C'est fort bien, et si quelque futur
« abonné du journal m'adressait encore le

« montant de son abonnement, je m'em-
« presserais de le refuser ; mais POUR LE « PASSÉ, CE QUI EST PAYÉ EST BIEN PAYÉ ; LES « SOMMES VERSÉES ENTRE NOS MAINS L'ONT « ÉTÉ LÉGITIMEMENT (!!!!) ET LE NOUVEAU « PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL « LE SPIRITISME » « DEVRA LE SERVIR RÉGULIÈREMENT A TOUS « CEUX QUI M'ONT AINSI RÉGLÉ LEUR ABON- « NEMENT. »

Rien encore n'a été écrit nulle part d'aussi renversant ! Ainsi, que le total des abonnements ait été versé entre les mains de M. de Faget à l'époque où il en a reçu *trente sept* seulement, il déclare par ce fait qu'il se serait emparé de toute cette somme et que le propriétaire du journal aurait dû le faire imprimer et distribuer à ses propres frais !!!...

D'après cette déclaration dépourvue de tout sens moral, peut-on se demander si le journal le *Spiritisme* appartient à M. de Faget, ou à tout autre ? Mais, j'ai entre les mains un acte de vente, par lequel M. Gabriel Delanne, fondateur du *Spiritisme*, m'a fait la cession de ce journal, au prix de *trois mille francs*, le 15 septembre 1893, et cela en présence de M. Faget lui-même. J'ai payé au vendeur *mille francs* d'abord, qui figurent sur l'acte de vente ; la deuxième échéance a été soldée en 1894, et la troisième échoit le 15 septembre 1895.

En conséquence, le journal le *Spiritisme* m'appartient entièrement, et M. de Faget est responsable envers moi du produit total des abonnements qu'il a reçus pour l'exercice de l'année 1895. Par la déclaration contraire, celui qui vient de la formuler si nettement, s'accuse, ni plus ni moins, d'un *vol manifeste*, s'il ne rend l'argent qu'il a reçu, car il y a vol, du moment où l'on s'empare de ce qui n'est point à soi.

M. de Faget prétend, d'autre part, m'avoir rendu le registre des abonnements provenant de M. Gabriel Delanne, conjointement au registre des abonnements de 1895 ; mais à ce sujet il est d'un laconisme excessif. Or le premier des deux registres ne renferme que des abonnements de l'année 1894, écrits en grande partie, de la main de M. de Faget lui-même comme ceux du registre de 1895. Un expert en écritures pourrait le vérifier. Mais M. de Faget a eu l'imprudence d'écrire, ou de faire écrire, en gros caractères sur la première page de ce registre, l'année 1893 en chiffres, ce qui cotoye une *falsification en écriture*, puisque tous les abonnements écrits dans le corps du registre sont ceux de 1894.

Si ce registre était celui de M. Gabriel Delanne, tous les divers abonnements inscrits marqueraient nécessairement ceux de l'année 1893, celle même où j'achetai la propriété du journal.

Il est à remarquer, en outre, que les deux registres que j'ai entre les mains sont d'une similitude que l'on pourrait dire absolue. Ceux-ci, à n'en pas douter, ont été achetés dans la même maison de commerce. Leur format est le même, comme sont les mêmes le papier et les rayures intérieures ; il sont également recouverts par une forte feuille flexible de papier vernissé en noir.

D'après cette description, nous avons démontré que le registre de M. G. Delanne nous manquait ; ce registre est donc entre les mains de M. de Faget, et il a pu s'en servir d'une manière abusive, s'il l'a voulu, pour adresser son journal à tous les abonnés du *Spiritisme* (1).

*
* *

Comment se sont produites les tristes catastrophes morales qui ont amené des faits

(1) Je n'ai pu rencontrer encore M. Gabriel Delanne, qui, à mon insu, a changé de logement. Une lettre que je lui avais adressée m'a été retournée par la poste ; mais je ne tarderai pas à trouver sa nouvelle adresse ; je ferai en sorte de nous rencontrer pour élucider entièrement la question qui nous occupe en ce moment.

aussi regrettables que ceux qui se passent aujourd'hui ? Nous allons, bien à regret, en donner l'historique, mais ce devoir est nécessaire pour faire connaitre la vérité .. toute la vérité.

Ce qui produit toujours les dissensions intestines c'est le manque d'amour au cœur de l'homme, c'est la jalousie, c'est la haine envieuse qui médite des rancunes insatiables, et conduit également à l'oubli du devoir, entrainant souvent à de fautes graves ceux qui prennent aveuglément parti pour des causes injustes.

* * *

Il y a près d'une année que je fis la connaissance de M. Alphonse Argence qui, d'abord, m'avait écrit après avoir lu *Dieu évident pour tous* que je lui avais adressé. En réponse à sa lettre sympathique, je l'engageai à venir me voir, d'autant plus qu'il était très apprécié par M. de Faget, qui m'en avait parlé avec le plus grand éloge.

Nous étant vus souvent, non seulement nos conversations s'étendaient sur la philosophie, mais encore sur la *sociologie*, une des branches de l'Omnithéisme que, depuis plusieurs années déjà, je me proposais de développer devant le grand public, par la voie d'un journal spécial. Comme M. Argence me parut doué d'une grande activité intellectuelle et pratique, je résolus de lui confier la création du nouveau journal, tandis que, pour une telle œuvre, je ne pouvais m'adresser à M. de Faget, à qui les questions sociales sont en quelque sorte antipathiques et qui, par tempérament, n'aurait pas suffi à la tâche considérable qu'exige l'administration et la propagation d'un journal bimensuel, comme celui du *Monde Nouveau*.

M. Argence installa l'administration de ce journal à ma librairie, 2, place du Caire, qui était également le siège administratif du *Spiritisme ;* dès le début, les deux administrateurs semblaient devoir vivre en bonne intelligence, chacun ayant à suffire à son propre travail. Mais bientôt M. de Faget s'offusqua d'un voisinage qu'il considérait comme un empiètement sur les habitudes qu'il s'était faites, et malgré cette réserve de son collègue qui, pour ne pas le gêner dans les constantes visites spirites consultatives qu'il recevait, s'était placé à la porte d'entrée, coude à coude avec le garçon de bureau il éprouva pour lui des sentiments contraires, qui devinrent bientôt de l'hostilité.

D'autre part, la librairie que gérait M. de Faget donnait des résultats que l'on pouvait dire entièrement nuls. Dès lors, il me devint impossible de laisser se continuer un tel état de choses qui n'était qu'un insuccès continu. Je résolus donc de demander, d'un jour à l'autre, à M. de Faget qu'il résignât ses fonctions entre mes mains, me réservant de confier à un employé en sous-ordre la vente des livres, pour laquelle il pouvait suffire complètement.

M. Argence était cependant entièrement innocent des insuccès de M. de Faget, tandis que celui-ci lui attribuait les causes de la rupture qu'il pressentait entre lui et moi, mais qui ne devait provenir que de la gestion insuffisante de la librairie. Ces soupçons étaient donc entièrement injustes, puisque l'absence de M. Argence aurait laissé mes résolutions entièrement les mêmes.

Ce fut sur ces entrefaites que M. de Faget m'ayant laissé voir les antipathies et sa haine contre son collègue (auquel il avait trouvé tous les défauts imaginables), qu'il me donna sa démission, parce que j'avais pris avec chaleur la défense de celui que l'on déchirait de parti pris.

J'acceptai cette démission en disant qu'elle ne faisait que répondre à mes propres désirs, puisque le maintien de la librairie dans les conditions actuelles était devenu entièrement impossible.

Malgré ces considérations si évidentes,

auxquelles M. de Fagot aurait dû se rendre, ce fut alors que l'animosité de celui-ci contre son collègue ne connaissant plus de bornes, il l'accusa auprès de ses nombreux amis de la perte de sa situation matérielle, ce qui était, comme on vient de le voir, entièrement inexact.

Une guerre sans merci, guerre aveugle, comme le sont les guerres de parti, se déclara contre M. Argence, déchiré sourdement avec toutes les armes, *y compris celle de la calomnie*. Seul, il avait à lutter contre cette armée, dont les recrues hostiles augmentaient chaque jour sous l'impulsion de leur chef.

M. Argence n'était entré que depuis peu dans les rangs des spirites de Paris. Quoiqu'il se fût distingué dès son entrée dans les réunions, et qu'il eût été chaudement applaudi dans ses conférences (dont une fut imprimée aux frais du Comité de propagande), on le délaissa sans motifs, en obéissant à des influences contraires, et sa cause fut entièrement perdue dans l'opinion, par suite de l'animosité de ses détracteurs.

Quand le *Monde Nouveau* parut, on profita d'un article de forme un peu légère quoique moral au fond, pour les observateurs, écrit pour un journal sociologique (destiné à être répandu dans la démocratie) et non philosophique ou spirite, on profita de la publication de cette nouvelle pour déconsidérer l'auteur d'une manière bien exagérée (1).

Alors s'ouvrit la campagne la plus hostile contre le *Monde Nouveau*, que l'on voulait étouffer à tout prix, au moment de sa naissance, dans le but de faire évincer M. Argence de la librairie psychologique et sociologique, et rendre à M. de Faget la situation qu'il avait perdue par son impéritie.

Un mot d'ordre avait été donné par le grand chef à tous ses lieutenants, et on m'écrivit plusieurs lettres pour jeter de la déconsidération sur M. Argence, afin que je me retirasse de lui. Parmi ces lettres, celle de M. Metzger attaquait le chroniqueur du *Monde Nouveau* avec une malveillance exagérée, ne l'épargnant pas, même dans les dessins qu'il trouvait de mauvais goût; cette lettre révélait un parti pris, qui semblait provenir d'une source étrangère. Malheureusement, je laissai voir ces appréciations à M. Argence, qui, déjà très surexcité par les influences hostiles avec lesquelles il était en lutte, exprima avec véhémence l'indignation accumulée qui était en lui, faute peut-être de n'avoir eu encore à qui répondre, car on ne s'adressait qu'à moi seul.

Le Comité de propagande, sans indiquer les causes qui avaient provoqué cette lettre à M. Metzger, en reproduisit, dans un procès-verbal seulement les passages les plus acerbes, sans faire suivre ceux qui en atténuaient les rigueurs; et où il est dit: « En « fait de principes, visant les bases fonda« mentales de la morale, je ne permets à « personne de me les rappeler, car je les ai « défendus, je les défends et les défendrai « toujours de toutes mes forces. »

. . . .

« Votre protestation est d'autant plus « extraordinaire que plusieurs de nos F. « E. C. nous ont félicité de notre publica« tion nouvelle, et sont devenus nos abon« nés. Cependant ils sont aussi spirites que « vous et moi, et les questions morales leur « sont, tout au moins, aussi chères qu'elles « peuvent l'être pour vous.

« D'autre part, la Presse quotidienne « nous a consacré de longs articles, tout à « notre avantage, notamment l'*Univers* et

(1) J'avais écrit, pour paraître dans ce numéro, un article intitulé : *Les Préjugés de notre époque*; depuis lors, j'avais décidé de le supprimer en présence de ce triste plaidoyer, mais je reviens aujourd'hui sur cette détermination, croyant utile de donner une opinion sur cette nouvelle, le *Million envolé* qui, sous une apparence folâtre, donne néanmoins une bonne leçon de morale à beaucoup de ceux qui se piquent de haute vertu.

« le *Peuple français* à qui nous devons
« deux grands articles d'une colonne, sans
« nous connaître et gratis *pro Deo*.

« L'*Univers*, journal *clérical intransi-*
« *geant*, et le *Peuple français*, organe de
« l'abbé Garnier, n'ont pas été scandalisés
« par la note légère (insérée expressément
« pour distraire le public et l'amener à
« l'étude des questions sérieuses et huma-
« nitaires). C'est le cas de dire que M.
« Metzger se montre plus catholique que le
« pape. »

Cette lettre à M. Metzger, dans laquelle on n'avait voulu voir que les côtés empreints de vivacité, devint un nouveau motif d'animosité plus grande encore; à ce moment, sans doute, fut décidée la radiation de M. Argence, à titre de membre du Comité de Propagande. Mais on comprit que ce motif ne serait pas suffisant pour opérer cette radiation, et on voulut avoir recours à une autre cause qui aurait les apparences de la légalité, mais qui néanmoins devint illégale sur tous les points, ainsi qu'on va le voir.

D'abord, l'intéressé ne reçut la lettre de convocation, qui l'engageait à se rendre à la réunion projetée, que le *lendemain où cette réunion avait eu lieu;* et de plus cette lettre de convocation ne comportait aucune date, ni signature de l'expéditeur, ainsi que je le constatai moi-même, de telle sorte que celui qui était mis en cause fut jugé et exécuté sans avoir été entendu, ce qui est contraire à tous les règlements de société, qui exigent que la signification de la radiation soit faite à l'avance à celui qui doit en être l'objet. Mais le Comité de Propagande se trouvait en faute en appuyant sur le motif qu'il voulait donner à la radiation. Il invoquait trois absences consécutives de M. Argence, qui réellement n'avaient pas eu lieu, comme il le pourrait prouver. Et celui-ci, étant présent, aurait combattu le trop futile prétexte ; aussi était-il beaucoup plus commode d'éviter la présence de celui qui aurait démontré l'impossibilité de ce vote. Et d'autre part, on craignait, sans doute, l'énergique intelligence de celui auquel on aurait eu affaire, voilà pourquoi furent employés, on peut le supposer, les moyens illégaux qui seuls pouvaient donner une victoire facile.

Et de plus, contrairement à la déclaration que vient de faire, dans le *Progrès Spirite*, M. de Faget (président du Comité de Propagande), la signification de la radiation de M. Argence comme membre du Comité de Propagande ne lui a pas encore été signifiée. Voilà les faits.

*
* *

En présence de tous ces actes si regrettables, si contraires à l'esprit de notre journal, je me retire du spiritisme militant, où ma place a cessé d'être, et je donne ma démission de Président honoraire de la Fédération Spirite Universelle. Ayant pour principe la droiture et la justice pour tous, c'est en protestant contre ce que j'envisage comme un manque au devoir, sur tous les points, par ceux que l'on considère comme les chefs du spiritisme (bien que beaucoup d'entre eux n'aient pas pris part, assurément, à ces actes irréguliers), que je me sépare d'une manière définitive, non pas de la doctrine spirite, mais des hommes qui devraient, en tout et toujours, donner l'exemple du bien et qui savent si peu le comprendre.

Egalement je me suis retiré de la rédaction du journal le *Spiritisme;* et plus loin j'indique la nouvelle destination qui sera donnée à ce journal.

*
* *

C'est un bien pénible devoir que celui qui nous incombe aujourd'hui, c'est-à-dire à venir dévoiler en public un homme qui, pendant de longues années, fut notre plus intime ami ; mais la force des choses nous y oblige pour répondre aux nombreuses accusations

portées contre nous, et d'avoir, dit-on, abandonné un père de famille à une existence difficile pour l'avenir. Nous nous voyons obligé, bien à regret, de parler des quelques bienfaits qui sont tombés de nos mains, pour neutraliser les reproches qu'on nous adresse.

Je vais exposer simplement et sans aucune amertume les origines de nos relations avec M. de Faget, et les événements qui se produisirent pendant les huit années que nous passâmes ensemble.

Ce fut en 1886 que je fis sa connaissance, séduit par son langage attractif et l'élévation des pensées *qu'il exprimait sur le fond d'une conviction profonde*. Peu à peu j'éprouvai pour lui une grande sympathie ; je devins le confident de ses peines et des difficultés qu'il éprouvait pour vivre chez M. Leymarie, d'un emploi, disait-il, maigrement rétribué.

Touché de son infortune, je lui offris de lui venir un peu en aide en le priant d'accepter cinquante francs par mois, ce à quoi il consentit. C'était au mois de septembre 1886 ; en janvier 1887, je portai cette pension mensuelle, de cinquante, à cent francs, et celle-ci continua sur ce pied, du 1er janvier au 1er novembre 1888, ce qui donna la somme de 2,400 fr.

Pendant cet espace de temps, M. de Faget habitant Vincennes et Paris ensuite, venait me voir d'abord le dimanche à trois semaines de distance ; nous prenions nos repas ensemble, en amis, et nous nous livrions, pendant deux ou trois heures, à des vérifications sur mes travaux de l'Omnithéisme.

Au mois d'avril de l'année 1887, un événement affreux, la perte d'une petite fille enlevée à la suite d'un accident, avait réduit au désespoir le père et la mère de cet enfant. Je les recueillis chez moi pendant quelques semaines pour faire diversion à leur douleur, et c'est alors qu'ils vinrent s'installer aux Lilas, dans mon voisinage.

Peiné de voir la grande médiocrité de leur mobilier, je leur fis présent de *quinze cents francs* afin qu'ils pussent se donner un intérieur un peu plus confortable.

En octobre 1888, M. Leymarie ayant retiré son emploi à M. de Faget, celui-ci devint alors mon secrétaire aux appointements de *trois cent cinquante francs* par mois, cinquante francs de plus qu'il ne m'avait demandé ; mais c'était une compensation pour des travaux supplémentaires du dimanche, travaux qui absorbaient environ trois heures ou trois heures et demie.

Chacun sait que M. de Faget divorça d'avec sa femme ; mais l'argent lui manquait, disait-il, pour intenter un procès en divorce. Comme je l'avais engagé à entrer dans cette voie, il fallait bien lui venir en aide. Quoique ce procès fut sans aucune complication, il absorba plus de *treize cents francs*.

En 1893, au mois d'octobre, je fis don de DIX MILLE FRANCS à M. de Faget pour le récompenser des soins qu'il avait donnés à l'impression de mes œuvres, pendant le cours de mes travaux. Ces dix mille francs s'ajoutant aux sommes précédemment indiquées, y compris les appointements jusqu'au 1er décembre 1894, formaient un total de plus de QUARANTE MILLE FRANCS.

La famille de Faget, qui semble vivre avec une sage économie, n'est donc pas sans ressources, tant s'en faut ; elle pourrait se suffire amplement pendant plusieurs années, ne fût-ce qu'avec la somme de dix mille francs reçus en gratification l'année dernière.

Mais on prétend que M. de Faget était surchargé par un lourd travail, on dit qu'il a usé son existence chez moi. Or, voici quels ont été les travaux exécutés par lui de novembre 1888 à octobre 1893, pendant

l'espace de cinq ans. Il venait tous les matins chez moi de 10 h. 1|2 à midi 1|2 et souvent restait jusqu'à 1 heure ; puis dans l'après-midi, il copiait *dix pages* de l'omnithéisme, jamais plus, l'ouvrage de trois heures ; à cela s'ajoutait un petit nombre de lettres par semaine, et c'était tout.

A la librairie, depuis son entrée au mois d'octobre 1893, sa grande occupation était de converser avec les nombreux spirites qui venaient le visiter et le distraire. Comme la vente des livres ne lui donnait que peu d'occupation (secondé d'ailleurs par l'employé en sous-ordre), puisque cette vente, ainsi qu'on le verra plus loin, ne s'est élevée en quatorze mois qu'à 606 fr. tout le temps de M. de Faget, en dehors de la réception de ses visites, était consacré à sa volumineuse correspondance avec les spirites du dehors. Pour ces occupations, qui étaient entièrement étrangères à la librairie, il recevait de nos deniers *quatorze francs* par jour. C'est ainsi qu'il a rempli ses devoirs envers mon œuvre et envers moi, car il me dit un jour que travailler pour le spiritisme, c'était travailler pour l'omnithéisme, ce qui me semble excessif.

A cette époque, il venait chez moi encore une fois par semaine, quelquefois deux, le matin, comme autrefois, pour l'impression des ouvrages en cours d'exécution ; mais, ces jours-là, M. de Faget se dispensait, je l'ai su depuis, de se rendre à la librairie, et les autres jours il y passait à peine trois heures.

Voilà comment j'ai abusé de ses forces, et, qui sait, peut-être ruiné sa santé !!!...

Je lui souhaite de retrouver un poste aussi doux et aussi avantageux que celui-là.

*
* *

Ce fut en octobre 1893, comme on vient de le voir, que se fonda la librairie située, 2, place du Caire. Je fournis tous les fonds en vue de son installation et de son exploitation. Les sommes versées par moi se sont élevées successivement à *dix mille cinq cents francs* environ, auxquels s'ajouta le produit des abonnements du *Spiritisme*, ainsi que je l'ai dit précédemment.

La confiance si grande que j'avais dans l'honneur et la probité de M. de Faget fit que je me contentai de l'inscription de ces sommes sur le livre de caisse. D'ailleurs, en ce moment-là, atteint d'une maladie très grave, et croyant que je n'avais que bien peu de jours à vivre, j'abandonnais tacitement à mon ami le soin de répandre dans le public mon œuvre de philosophie nouvelle pour laquelle cette librairie se fondait.

C'est pourquoi je laissai M. de Faget prendre la patente en son nom, comme fut également en son nom le loyer du local de la librairie.

Cette exploitation demeura en quelque sorte nulle entre les mains de M. de Faget. Répétons-le ici, en quatorze mois, il avait fait pour *six cent six* francs d'affaires, et dans ces ventes, celle de mes propres ouvrages ne comptait que pour quatre-vingt-trois francs.

D'après les promesses de M. de Faget, au moment de fonder cette librairie, je comptais sur son dévouement et sur son activité pour faire connaitre l'omnithéisme dans le milieu spirite, où la nouvelle doctrine et celle inaugurée par Allan Kardec ont tant de points de contact. Mais au lieu d'être propagé et enseigné par celui que je considérais comme un autre moi-même, l'omnithéisme, qui avait recueilli de la Presse les plus grands éloges et dont je possède de nombreux articles remplis de sympathie, fut mis à l'écart, il fut bafoué et tourné en ridicule auprès de ceux qui venaient en acheter les divers ouvrages.

Ceux-ci ne furent déposés dans les librairies de Paris que quand je l'exigeais moi-même, ce que je ne pouvais obtenir le plus souvent qu'après bien des mois ; et bientôt,

comme on prétendait que ces ouvrages ne se vendaient pas, on était obligé de les reprendre...

D'ailleurs, M. de Faget eut le soin de ne s'occuper jamais de la nouvelle doctrine en aucune occasion où il aurait pu le faire, ni dans ses écrits, ni dans ses discours aux assemblées spirites Comment alors n'aurait pas prévalu, dans ce milieu, l'opinion prépondérante de celui qui en était la personnalité la plus marquante à Paris.

M. de Faget, pour se défendre de ces justes reproches, prétendait que le secrétaire de l'auteur de l'Omnithéisme en propageant la doctrine lui aurait nui. On peut se demander alors si celui qui aurait à propager une invention nouvelle serait hostile à cette invention, s'il faisait voir les avantages que l'on peut en tirer ? La question est la même. Dans son article « Calomnies » (?) M. de Faget prétend que je me sépare de lui parce qu'il est resté spirite au lieu de devenir omnithéiste, comme si le spiritisme et l'omnithéisme ne se confondaient pas entièrement. Si je connaissais moins l'homme qui parle ainsi, j'aurais le droit d'être surpris, car, devant moi, il se disait omnithéiste convaincu ; et, à plusieurs reprises lui ayant demandé s'il avait des objections à faire sur quelques points concernant la doctrine, il me répondait invariablement qu'il n'en voyait aucune.

C'est ainsi que je fus trompé moralement par celui qui *vivait de l'omnithéisme*, et qui, loin de remplir ses devoirs envers lui, ne cherchait que sa ruine.

Cependant, après avoir patienté de longs mois, sans obtenir le succès que j'avais espéré d'abord, je ne pouvais plus laisser longtemps se continuer un tel état de choses, touchant au ridicule, quand M. de Faget, dans une discussion qu'il sut rendre orageuse, me donna spontanément sa démission, ainsi que je l'ai dit plus haut. Il n'a donc pas à m'incriminer de la cessation de ses fonctions auprès de moi, s'il a agi avec franchise en me donnant cette démission.

Pourquoi M. de Faget, ayant voulu me quitter, s'est-il montré l'ennemi du *Monde Nouveau*, plus encore que de l'omnithéisme ? C'est donc lui-même qui a élevé une barrière infranchissable entre lui et moi.

A quoi bon alors ces luttes intestines, ces luttes odieuses incitées contre M Argence qui n'était pas responsable de l'incurie de M. de Faget. Et pour être dans le vrai, ce n'était pas à M. Argence que l'on faisait cette guerre impitoyable, c'était à M. X.. à celui, quel qu'il fût, que l'on eût pris pour un concurrent de M. de Faget. Voilà ce qui lave entièrement M. Argence des ignominies que l'on vomit contre lui, et qui sont la honte de ceux qui les commettent.

⁂

Les bureaux du *Monde Nouveau*, qui avaient leur siège à la librairie, furent interdits un jour à M. Argence. On changea la serrure dont il avait la clef, on arracha la plaque en cuivre, indicative des bureaux du journal, tandis que tous nos ouvrages sociologiques et une grande partie des autres appartenant à l'omnithéisme furent mis sous séquestre, ainsi qu'ils le sont encore aujourd'hui, dans ma propre librairie, de par l'autorité de mon employé qui s'arroge le droit de m'évincer de chez moi.

Pour rentrer en mon propre bien, il fallait contraindre, au moyen d'une assignation par huissier, M. de Faget à me rendre la librairie avec tout ce qu'elle contenait et à l'obliger de quitter les lieux.

Comme le mauvais état de ma santé ne me permet pas de m'occuper de mes propres affaires, j'avais transmis provisoirement mes pouvoirs à M. Argence pour me représenter, et cela au moyen d'un acte entre lui et moi, revêtu de ma signature légalisée par le Maire des Lilas. C'est ce qui explique

pourquoi ce fut mon nouveau secrétaire qui demanda l'expulsion de M. de Faget.

Or ce dernier répondit à l'huissier :

« Qu'il était propriétaire et non gérant de « la librairie, dont le loyer et la patente « sont à son nom, et qu'il est surpris de « n'avoir rien su de la détermination « que prend M. d'Anglemont qui, il le « reconnait, a des intérêts dans la librairie, « et avec lequel il ne refuse pas de s'ar- « ranger à l'amiable. »

Et il a signé sa réponse

A. Laurent de Faget.

Le lendemain, j'écrivis à M. de Faget, conservant encore une dernière illusion sur sa probité, pour qu'il eût à faire acte d'honnête homme, en justifiant la confiance que j'avais eue en lui, et qu'il me rendit ce qui m'appartenait.

Il fut convoqué officieusement chez l'huisier à ce sujet, et confirma sa déclaration de la veille, en disant qu'il était propriétaire exclusif de la librairie, mais qu'il se déciderait à me la céder pour TROIS MILLE FRANCS ! ! !

Ce fut après cette étonnante réponse que fut adressée la circulaire à nos abonnés, pour leur notifier le changement de direction du spiritisme et une rupture avec M. de Faget, en en indiquant les causes. Si celui-ci avait été innocent, il aurait poursuivi immédiatement le signataire de cette circulaire, ce qu'il s'est gardé de faire... et pour cause. Ses dénégations n'ont donc ni poids, ni valeur.

*
* *

Si M. de Faget est réellement propriétaire de la librairie, comment a-t-il pu fournir les fonds nécessaires à cette exploitation commerciale qui, en quatorze mois, aurait absorbé environ 10,500 fr. de capital indépendamment des petits bénéfices de cette exploitation. Est-il admissible que M. de Faget aurait ainsi follement dépensé les *dix-mille francs* de gratification qu'il avait reçus de moi, ce qui même lui eût été insuffisant ?

D'ailleurs, il me disait, un mois environ avant la mort de l'Empereur de Russie, que les obligations du Chemin de fer de l'Ouest (qui étaient la forme sous laquelle je lui avais donné les dix mille francs en question), lui procureraient de grands avantages, si, les vendant, il les transformait en fonds russes. Si donc au mois d'octobre dernier il possédait encore ses dix mille francs intacts, on pourrait lui demander avec quels fonds il aurait pu pourvoir à la dépense des 10,500 fr. signalée plus haut.

C'est donc que cet argent provient d'autres mains que les siennes. Et qui le lui aurait fourni, si ce n'est celui qui seul avait intérêt à la vente des ouvrages de l'Omnithéisme, ayant fait pour cela tous les sacrifices, afin d'obtenir le succès de cette vente qui fut, au contraire, une véritable mystification de la part de celui qui méconnut si ouvertement son devoir, ayant été cependant bien largement rétribué.

Ce qui confirme encore que c'est bien avec mes deniers que la librairie a été gérée, c'est que je n'ai pas craint de faire inscrire sur le livre de caisse les deux premiers mille francs que j'ai payés à M. Gabriel Delanne pour l'achat du *Spiritisme*, ce que je me serais bien gardé de faire si M. de Faget avait été réellement le propriétaire de la librairie.

Et afin de faire constater publiquement le bien fondé de mes réclamations, j'ai adressé une plainte en *abus de confiance, contre M. Laurent de Faget*, au Procureur de la République, ce à quoi je ne me serais pas hasardé, si mon adversaire avait eu le moindre droit à faire valoir contre mes réclamations.

Convoqué le 16 courant à se rendre, ainsi que moi, chez le Commissaire de Police des

Lilas, M. de Faget manqua de courage; bouleversé sans doute par les remords de sa conscience, il craignit de se mettre en ma présence, et trouva une excuse banale afin d'éviter cette dangereuse confrontation.

*
* *

La nouvelle situation que vient de se donner M. de Faget, en s'attribuant la propriété de la librairie *Psychologique et Sociologique*, doit bien surprendre ses amis. Si cette librairie est bien à lui, ainsi qu'il l'a déclaré à l'huissier, affirmant qu'il n'en était pas le gérant, il a induit en erreur tous ceux auxquels, il y a quelques mois il manifestait ses craintes relativement au retrait des fonctions qu'il remplissait à la dite librairie. Et comme il n'était plus mon secrétaire que pour la forme, puisqu'il venait chez moi à peine quelques heures par semaine, pour des corrections d'imprimerie, il est certain que je ne lui aurais pas alloué une rétribution mensuelle de trois cent cinquante francs, pour si peu. Or, c'est cette même somme qui figure sur son livre de caisse comme désignant ses appointements mensuels de gérant.

Ainsi, tout est contradictoire, tout est à double face dans la manière de faire de M. de Faget, qui, suivant un vieux proverbe, poursuit deux lièvres à la fois, voulant recevoir des deux mains.

*
* *

D'après l'exposé de ces faits et les considérations qu'ils font naitre, il serait contraire à ma dignité d'engager la moindre polémique avec M. de Faget, qui s'est deshonoré lui-même parce qu'il a écrit dans son propre journal (le *Progrès spirite* (!), numéro de janvier) ses intentions frauduleuses, comme il s'est déshonoré en se déclarant propriétaire de la librairie qui n'est point à lui. Et comme cette polémique pourrait également s'engager avec ceux qui, après l'énoncé de ces faits, auraient encore le triste courage de demeurer ses fidèles défenseurs, non seulement nous avons abandonné la rédaction du *Spiritisme*, mais nous en sacrifions la propriété toute entière. Ce journal nous a coûté *trois mille francs*, et nous l'offrons gratuitement à celui ou à ceux des spirites qui se sentiront le cœur fort et indépendant de toute coterie, qui voudront prendre en main la défense de la véritable cause spirite, en sollicitant le renouvellement, par élection, du *Comité de Propagande et du Comité de la Fédération spirite universelle* (dont la composition est à peu près la même de part et d'autre), en vue du changement de certains membres qui se sont déconsidérés par leurs actes répréhensibles.

Ce n'est pas nous qui avons fait tomber de son piédestal le Président des deux assemblées spirites que nous venons de nommer, c'est lui-même qui s'est fait son propre juge, en nous contraignant de demander à la justice la restitution de ce qui nous a été frauduleusement enlevé. En un mot, par ses propres actes, il s'est moralement suicidé.

Nous pouvons affirmer qu'aucun sentiment d'animosité personnelle ne nous a fait agir, mais nous n'avons pas craint l'accomplissement d'un grand devoir, au risque de déchainer contre nous bien des tempêtes, tempêtes qui se calmeront sous le souffle de la vérité.

Personnellement, je pardonne à celui qui, pendant tant d'années, a abusé d'une confiance sans limites et d'une affection qui ne s'était jamais démentie, pour échouer tout à coup en brisant toutes les fibres de mon cœur, me laissant voir son âme en sa triste nudité !...

Je souhaite, néanmoins, que les lois d'en haut, si sévères pour ceux qui faillissent, l'épargnent dans leurs châtiments, et que, sous l'aiguillon du repentir, il s'élève aux sentiments nobles et désintéressés que

lui avait prêtés pendant tant d'années l'idéal de l'amitié, jusqu'à l'heure où il fit le deuil dans mon âme...

ARTHUR D'ANGLEMONT.

Nous nous mettons à la disposition de tous les spirites qui se présenteront à nous, dans le but de continuer la publication du Spiritisme, *et qui nous demanderont les renseignements que nous serons heureux de leur donner pour les engager à poursuivre la tâche que nous croyons devoir abandonner aujourd'hui, tout en réservant notre choix sur les personnes qui nous sembleront le mieux répondre à nos propres vues, pour le plus grand bien de la cause spirite.*

Ce journal n'est point onéreux, il laisse des bénéfices suffisamment rémunérateurs, qui sont encore ceux que M. Gabriel Delanne avait recueillis lui-même l'année précédente.

Déclaration

Il y a près d'un an que j'ai fait mon apparition dans les rangs spirites.

Je croyais alors que la noble doctrine philosophique fondée par Allan Kardec demandait à être propagée et qu'un nouveau militant trouverait des frères en tous les adeptes du spiritisme. Aussi, ce fut pour moi un réel bonheur lorsque je me vis entouré et félicité par les soldats de la cause, qui ne cessaient de m'adresser leurs chaleureux éloges. Depuis, j'ai suivi la route commune en essayant, selon mes modestes moyens, de contribuer à la propagation de la vérité.

Tout à coup, un lâche complot a été tramé contre moi, sans que rien dans ma conduite ait pu donner un point d'appui, même à une critique. Mon premier mouvement a été l'indignation, la colère — je ne le cache pas — et il s'en est fallu de peu que je ne traînasse sur le terrain les meneurs de la troupe qui m'attaquait dans l'ombre..., et en biais: puis le dégoût s'est emparé de moi et je me suis dit qu'il y a des êtres que l'on tue par le mépris. C'est donc la seule réponse que je leur ferai.

Aujourd'hui, devant de telles infamies, je quitte les rangs du spiritisme et tout en restant fidèle à mes convictions je me retire du combat, ne voulant avoir aucun point de contact avec certains spirites, indignes de s'appeler ainsi.

D'autre part cela me permet de me défendre comme citoyen et les calomniateurs trouveront à qui parler, je les préviens d'avance.

Ce n'est pas une poignée de sectaires qui émoussera mon énergie; au contraire! ma volonté n'en sera que plus forte.

Je n'ai point provoqué la lutte, bien loin de là. Mais on a cru — en usant de tous les moyens — me nuire dans l'estime de l'auteur de l'Omnithéisme.

Pauvres insensés!.. qui ne savaient pas que le mal, tôt ou tard, retombe sur celui qui le fait, et que la justice Divine prend soin de défendre l'honnête homme, surtout quand il est seul contre ses accusateurs.

Le « Monde Nouveau » que l'on a essayé d'étouffer à son essor est en bonne voie de succès : le public nous est favorable et, peu à peu, viennent se grouper près de nous les humanitaires, attirés par la logique, toute de cœur et de science, de M. Arthur d'Anglemont.

Je remercie sincèrement ceux d'entre les lecteurs du « Spiritisme » qui, ayant appris ma nomination comme directeur de ce journal, m'ont adressé de bonnes et encourageantes lettres, et je quitte à regret les personnes, qui, malgré les ténébreuses menées d'une bande noire, m'ont conservé leur estime et leur bienveillance. J'ai accepté provisoirement la direction du « Spiritisme » afin de seconder M. d'Anglemont et pour lui être agréable, bien décidé à laisser à d'autres cette place de combat.

Plus d'un, j'en suis sûr, est prêt pour ce poste d'honneur.

ALPHONSE ARGENCE.

Les Préjugés de notre époque

Il s'est produit un certain bruit, parmi quelques lecteurs du *Spiritisme*, autour d'un article littéraire, *Un million envolé*, publié dans le *Monde Nouveau* du 1er novembre; ce numéro du journal avait été offert à tous nos abonnés. On prétendit que cet article donnait prise à la critique et on s'étonnait, disait-on, que l'auteur de l'*Omnithéisme* l'eût accepté dans une feuille dont il est le rédacteur en chef.

D'autres esprits, plus réfléchis et plus observateurs des replis du cœur humain, ont vu, au contraire, en ce même article littéraire, un enseignement moral d'une haute portée, malgré sa forme un peu légère; et tel est également notre avis, quoique ce genre de fiction ne soit pas celui de notre prédilection.

Ce que l'on critique ici, c'est la mise en scène d'un mariage libre, suivi d'un court divorce également volontaire, comme on en voit tant figurer chaque jour dans les *faits divers* de tous les journaux sans que personne y prenne garde et que l'on s'indigne contre les journalistes qui mettent ces nouvelles sous les regards du public.

Assurément, ces mœurs, qui sont celles de toutes les époques antérieures à la nôtre, sont loin d'être irréprochables, et il y a lieu d'espérer qu'elles disparaîtront un jour. Mais ce délit social qui figure dans l'article incriminé est surpassé par un autre délit bien plus répréhensible, et que le plus grand nombre ne veut pas voir, tant nous sommes superficiels, en même temps qu'aveuglés par notre amour désordonné pour le veau d'or.

Ainsi, trouve-t-on tout naturel qu'un jeune homme vende son existence tout entière au prix d'un million, en épousant une femme qui est pour lui grotesque et ridicule, ne lui inspirant que répulsion et dégoût. Egalement on applaudit des deux mains et on comble de félicitations la mère dénaturée qui marie sa fille, jeune et belle, mais pauvre, à un *riche vieillard*, ancien viveur ayant plusieurs fois son âge, au risque de lui infliger les affreuses maladies qui presque toujours sont le lot de cette vieillesse vicieuse et se transmettent par les contacts. C'est ce qui arrive souvent en ces circonstances, car les lois d'en haut qui nous régissent, châtient cette prostitution matrimoniale avec une juste sévérité, lorsque celle qui a consenti à ce mariage déshonorant pour l'âme n'a pas craint de préférer ce que l'on nomme le vil métal aux douces tendresses qu'elle eût pu recueillir dans un mariage d'inclination. Mais ces affections morbides, quelquefois terrifiantes, qui atteignent les victimes de ces unions scandaleuses, ne sont pas toujours un exemple suffisant pour empêcher qu'elles ne se renouvellent. Et longtemps encore, les mariages d'argent, ainsi qu'on les nomme, seront en faveur dans les familles où la richesse tient lieu de toutes les qualités de l'âme.

Ces actes profondément coupables ne sont-ils pas bien plus répréhensibles que ceux que l'on reproche aux unions libres, même à celles qui méritent d'être respectées quoiqu'elles aient eu le tort, il est vrai, de n'avoir point été sanctionnées par l'autel et la mairie, ayant parfois été entravées par des circonstances contraires ? Et cependant, qui oserait porter le blâme contre ces couples, quand ils reflètent le bonheur d'en haut, bonheur que les lois divines répandent sur ceux qui s'aiment et vivent vertueux et dignes, avec le calme et la paix du cœur.

Dans les temps futurs, quand les âmes seront purifiées de leurs souillures et empreintes de la suprême délicatesse qui engendre les candeurs du véritable amour, on aura honte des mariages comme les nôtres, où parfois les conjoints, étrangers l'un à l'autre, se connaissant à peine, livrent leur existence commune au hasard d'une sorte de loterie à laquelle ils ont follement consenti ; indignes d'un bonheur qu'ils n'ont ni recherché, ni mérité.

Quoi de plus immoral, sous un certain aspect, que la fête de l'hyménée, pour les âmes nobles et pures qui ont en elles le véritable culte de l'amour, de cet amour qui recherche l'ombre et le mystère où éclosent les indicibles extases de l'âme, et desquelles il faut faire le public aveu en face d'une foule ironique, qui profane les plus profonds secrets du cœur... Et pour comble d'indignité, les conjoints sont conviés, en quelque sorte à heure fixe, connue de tous les assistants, à se rendre dans la chambre nuptiale, qui devrait être un temple, et qui est au contraire un lieu d'impudicité pour les couples unis par le sort, sans amour, sans réelle tendresse, obéissant aux injonctions de la nature brutale, comme les animaux qui s'accouplent pour la reproduction de l'espèce.

Depuis un certain temps, il est vrai, on voit des mariés qui ont la pudeur de se soustraire aux fêtes bruyantes, et qui recherchent la soli-

tude à deux, qui est le seul charme que puissent rêver ceux qui s'aiment, au moment où ils ont accompli leur conquête réciproque en unissant leur existence commune.

Dans un lointain avenir, quand l'humanité sera parvenue à l'époque d'*harmonie* sur la terre, les mariages, qui seront ceux des âmes sœurs, écloront dans le recueillement de la prière d'amour s'élevant comme un suave parfum vers Dieu qui, mieux que le prêtre, on peut bien l'admettre, donnera la véritable bénédiction divine promettant le bonheur à ses enfants aimés. C'est alors que les couples radieux, fiers de leur alliance, revêtus d'emblêmes particuliers pour la circonstance, viendront, après leur mariage, prendre place dans les assemblées où ils seront accueillis par de joyeux sourires et par la voix de la renommée proclamant au loin la bonne nouvelle de leur félicité.

En ce temps-là, on sera libre de s'unir sans le consentement des parents, là où régnera l'égalité sociale résultant de la parfaite éducation générale ; et comme chacun aura le bien-être et le luxe noblement acquis par ses propres labeurs, on ne se vendra plus, en s'épousant, pour acquérir une richesse inutile.

***

Revenons à l'union irrégulière des deux personnages qui ont été l'objet de la critique à laquelle nous répondons ici, et nous dirons que leur conduite légère aurait été bien atténuée, même par les plus sévères, si l'un et l'autre, attirés peu à peu par un réel et profond attachement, oubliant la vie folâtre et dissipée, eussent acquis la sagesse qui conduit au bien et engendre le véritable mérite. Et ce couple, demeurât-il irrégulier, ne serait-il pas bien supérieur à celui qui aurait résulté du mariage légal de ce même homme avec la femme millionnaire dont il aurait convoité la fortune, et envers laquelle il n'eût rempli aucun devoir, entraîné sans doute à dissiper cette fortune dans le jeu ou dans la débauche ?

Il importe donc, quand nous nous livrons à la critique des actes d'autrui, de faire abstraction d'abord des préjugés, toujours plus ou moins envenimés, qui, faute de tolérance et de logique, sont portés à frapper durement sur des actes moins coupables que d'autres, qui se dérobent sous le voile épais de leur perfidie. Aussi est-il fort utile de dénoncer ces erreurs de la raison humaine, en les faisant ressortir par de saisissants exemples.

Qui sait si la lecture de ce conte n'aura pas arrêté sur la pente du mal un de ceux qui, au moment de se marier, abandonne brusquement sa fiancée pour épouser une autre femme mieux favorisée de la fortune ? Puisse-t-il avoir compris le juste châtiment qui, tôt ou tard, atteint celui qui faillit à l'honneur et au devoir, sans s'inquiéter des larmes amères qu'il fait répandre à celle qui avait eu confiance dans sa loyauté. Et alors, avec l'auteur de cet article littéraire, nous aurions à nous féliciter de la publication qui en aurait été faite.

ARTHUR D'ANGLEMONT.

La Force par l'Union

Depuis quarante ans que la très-antique doctrine spirite a été *restaurée* en France, tant par les soins d'une élite remarquable de penseurs, que par l'adhésion toujours croissante d'ailleurs de ses partisans, deux faits contradictoires ont été simultanément observés dans son processus. D'une part, un apport considérable de preuves, de phénomènes dans l'ordre physique, d'ouvrages, d'études, de recherches dans l'ordre métaphysique, le tout ayant projeté un éblouissant faisceau lumineux sur cette doctrine. D'autre part, la diffusion jusqu'à l'émiettement des spirites, qui, au lieu de se grouper fièrement et résolument en face de l'abaissement moral des matérialistes qui les entourent, semblent trop souvent se cacher, célant leurs principes et leur foi ainsi qu'on voile une honte.

Cette contradiction est surtout frappante en province. Je sais qu'à cela il existe une raison hélas, bien humaine, bien sociale surtout : le faux respect humain. Les philistins sont si nombreux et si ignorants, les sectaires si méchants, que, vraiment, il faut, dans certaines régions surtout, un véritable effort pour braver de tels adversaires, armés de la calomnie et de la haine de tout ce qui est pur, noble et beau. Ce sont là des circonstances atténuantes. Passons. Mais quelle fâcheuse aberration, quelle étrange épidémie atteint bon nombre de spirites pour délaisser les anciens groupes formés, en s'isolant et tout en gémissant du résultat de la chose, quand on la leur signale ? Ah ! disent-ils, les groupes, c'est fort bien ; mais il y a les jalousies, les rivalités et.... les indiscrétions. Alors on y renonce, et puis il y a encore les nouveaux adhé-

rents — des curieux le plus souvent — c'est tout une éducation à faire et, ma foi, vous conviendrez que c'est fastidieux, etc. etc.

Voilà textuellement ce qu'on nous a souvent objecté en province, dans des centres très éclairés, très intelligents, très progressistes. C'est inouï !

Eh bien ! est-ce en vue d'un tel résultat que la plus radieuse doctrine, entée sur une philosophie impeccable parce qu'elle est logique, rationnelle et scientifique, aura été manifestée aux hommes ? Non, nous ne pouvons le croire.

Il y a dans la situation que nous venons d'indiquer un état transitoire parce qu'il tient à des circonstances fâcheuses, contraires, mais qui ne sauraient s'éterniser. S'il en était autrement, le progrès de la doctrine en éprouverait une atteinte regrettable. Qui ne sait, en effet, que toute stagnation confine à une régression.

Il ne faut pas que cela se produise.

Déjà le matérialisme ambiant semble vouloir monter à l'assaut de notre doctrine, acropole inviolée jusqu'ici du spiritualisme le plus éclairé. En effet, n'a-t on pas vu — à son sujet — discuter sur l'existence de Dieu... et, naguère encore, sur l'inopportunité d'attester son existence !...

Certes nous ne voulons pas renouveler ici un débat inutile ; mais on nous permettra, à ce propos et en cette occasion, de répudier énergiquement des tendances aussi néfastes, en même temps qu'elles sont contraires à la raison et à la science.

Le remède à l'état de choses dont nous parlons est tout trouvé. Un Comité de Fédération spirite universelle a été récemment créé à Paris, sous les auspices de cette revue. Un autre comité, dit de Propagande, fonctionne latéralement sous les mêmes auspices.

Les moyens matériels s'offrent donc, tant au public qu'aux spirites influents, pour combattre les tendances individualistes que nous signalons comme contraires à l'esprit et au but de la doctrine qui nous est chère.

Quelle puissance n'acquerrait pas le spiritisme si tous ses membres, — jusqu'ici passifs en quelque sorte, — devenaient actifs, c'est-à-dire s'ils se groupaient par sections avec adhésion au Comité de Fédération. Ainsi s'établirait, entre tous les adhérents, un courant sympathique par des échanges de vues, de connaissances, de documents. Par cette fusion de pensées et de sentiments nous réaliserions ici-bas la véritable communion des esprits. Ainsi nous marcherions à grands pas vers cet *idéal certain*, que nous possédons à peu près seuls, hélas !

Oui, que nous possédons à peu près seuls, je le répète ; car, s'il est absolument vrai que toutes les religions, que nous vénérons d'ailleurs dans leurs principes, offrent à leurs fidèles un idéal plus ou moins supérieur et de nature à améliorer ces derniers, à les soutenir dans les épreuves, il n'en demeure pas moins exact que, pour beaucoup, cet idéal s'est effacé de leur concept, devenant ainsi lettre morte. Tandis que, pour le spirite éclairé, non seulement l'idéal ne saurait s'effacer de l'intelligence qui une fois l'a *réfléchi*, mais encore cet idéal s'agrandit, s'éclaire chaque jour, se fortifie, s'assure, tant par la progression logique du raisonnement et des faits qui le confirment, que par les phénomènes multiples qui attestent, sans cesse, l'indéniable vérité sur laquelle est basé le spiritisme, c'est-à-dire la survivance de l'âme et la pérennité de l'être dans le temps et dans l'espace.

Dès lors que nous importent les niaises imputations des sots aveuglés par le matérialisme envahissant ? Leurs invectives peuvent-elles atteindre celui qui sait, de *science certaine*, qu'il est dans le vrai, puisqu'un critérium infaillible de certitude absolue s'offre toujours à lui, par le contrôle qu'il peut exercer sur toutes choses au moyen de sa raison et de sa conscience, harmonieusement combinées au témoignage de ses sens, comme à celui de la science expérimentale ?

Donc, Sœurs et Frères en croyance, arrière, je vous en conjure, à toute pusillanimité, dans le cas qui nous occupe. C'est notre timidité qui fait la force de nos adversaires. Du jour où nous tiendrons, haut et ferme, le drapeau du spiritisme, le matérialisme, jusqu'ici triomphant, sera au moins obligé de ne plus nous considérer comme une quantité négligeable. Si alors, entraîné par l'opinion, il consent à descendre dans l'arène, il y trouvera des adversaires, loyaux, sans doute, mais bien décidés à en finir avec cette tyrannie qu'ils subissent au mépris de toute raison et de toute vérité.

G. MAHON.

Le Spiritisme et les Spirites

(*Suite*)

C'est aussi un grand tort de croire que les savants peuvent être utiles à notre cause en reconnaissant, officiellement, la présence constante d'une force invisible et intelligente qui nous entoure,

car ces Messieurs ne sont pas toujours portés à renier leurs croyances ; d'autant plus que leur position sociale les place trop en vue pour qu'ils abjurent solennellement leur conviction en faveur de notre doctrine. Nous en avons des preuves tous les jours par l'exhibition des médiums extraordinaires qu'on leur présente et dont ils s'obstinent souvent à nier, malgré les preuves les plus positives, la collaboration d'une force invisible.

En voulant prouver, prouver quand même par des phénomènes matériels, on met à nouveau le Spiritisme en discussion, de sorte qu'au lieu de paraître au public comme un fait certain, on le montre comme un fait possible.

Contre nos adversaires nous avons une arme invincible : le raisonnement ; cela doit nous servir et pour défendre et pour propager le spiritisme.

Les esprits supérieurs, soucieux de notre avancement moral, ont une grande voie ouverte pour communiquer avec nous : c'est la psychographie ; pour eux les phénomènes matériels n'ont presque pas de valeur, et ils laissent le soin de les produire à des esprits secondaires.

Examinons, sans parti pris, la question de ces manifestations obtenues devant un public non spirite.

Celui-ci, en entrant dans une salle, s'il a payé sa place, en veut pour son argent, et si elle ne lui coûte rien se dit, quand même, que son dérangement a déjà quelque valeur et qu'il a droit à une compensation ; dans tous les cas il apporte une méfiance excessive au sujet de ce qu'on veut lui montrer. Ceux qui se disent esprits forts concentrent toute leur attention sur le médium, afin de deviner les trucs qu'ils jugent indispensables pour éblouir les assistants ; si l'effet vient à manquer, ils s'en vont triomphants convaincus d'avoir par leur perspicacité embarrassé les compères, et si le phénomène annoncé se produit, ils chercheront une combinaison fantaisiste pour l'expliquer à leur manière.

Même pour la typtologie, qui est le plus simple des phénomènes matériels, ils feront mille objections et tiendront des raisonnements, pour me servir d'une locution populaire, « sans queue ni tête », afin de prouver le contraire de ce qu'on leur montre.

Je connais une personne, fidèle abonnée du confessionnal, qui, en entendant des coups frappés dans la substance du bois d'une table qui lui appartenait, et mise en demeure d'en indiquer la cause autrement que par les esprits, s'est écriée :

— Je n'explique rien, seulement je ne crois pas aux esprits ; les bruits que j'entends, je ne saurais les nier, mais je ne les attribue point à eux ; du reste je verrais cette même table se lever jusqu'au plafond que je n'y croirais pas davantage.

Le médium est pour ces sortes de gens un prestidigitateur habile, et les spirites qui l'entourent des compères. Les phénomènes doivent être pour les spirites un sujet d'étude ; mais pour eux seuls, et non une représentation théâtrale.

Les expérimentateurs exclusifs traitent le spiritisme trop en science et pas assez en doctrine, — il arrive parfois, rarement c'est vrai, qu'ils matérialisent tellement leurs croyances qu'ils en arrivent à discuter l'existence de Dieu, sans réfléchir que c'est la base du grand édifice spirite et que, parmi les incarnés, nous devons plus que toute autre religion affirmer cette vérité sublime devant qui que ce soit. Étudions les phénomènes matériels quand les esprits nous en fournissent spontanément ; ce qui a lieu de temps en temps, comme, par exemple, pour ce qu'on appelle vulgairement les maisons hantées, dont les journaux parlent beaucoup sans pouvoir trouver d'autre cause que celle qui est. Malgré le verbiage des détracteurs du spiritisme, ces manifestations spontanées fustigent les néantistes ; en effet c'est chose remarquable lorsqu'on voit un objet qui se déplace tout seul, des pierres qui brisent les vitres au nez des gendarmes envoyés en faction et des agents qui furettent dans les coins ; on sonde les murailles de la cave au grenier sans rien trouver d'anormal, et les journalistes les plus malins, qui s'étaient flattés de découvrir les ficelles, sont obligés de s'en retourner gros Jean comme devant.

Il y a près de vingt ans j'ai été témoin de manifestations spontanées dont j'[illegible]nservé un souvenir aussi exact et aussi cl[illegible]ue si cela s'était passé hier. J'étais très je[illegible]avais huit ans à peine, — lorsque, au c[illegible]'un voyage à Rome en compagnie de ma f[illegible], nous allâmes demeurer dans une maiso[illegible]uée au bord du Tibre et, pour préciser, près [illegible] ponte Sisto, avec l'intention d'y passer quel[illegible]es mois. Les locataires qui la quittaient nous [illegible]aient prévenus que jour et nuit on entendait *des bruits*. Mon père ne fit que rire de cet avertissement, le mettant sur le compte de la superstition qui en Italie, et dans le midi surtout, joue un si grand rôle et que les prêtres ont su si bien développer. Quatre jours après notre installation, nous pûmes constater, *de visu*, qu'il y avait quelque chose d'anormal dans l'habitation. Au beau milieu du repas, un bruit épouvantable de vaisselle brisée

nous fit courir à la cuisine, et grand fut notre étonnement en trouvant tout à sa place habituelle. Sitôt remis à table, le même manège se reproduisit ; nouvel empressement de notre part à accourir et, cette fois, nous trouvâmes sur le parquet une carafe brisée en mille morceaux, et je dois ajouter à notre grande surprise, car on l'avait enfermée dans une armoire en la plaçant entre sept à huit verres ; nous vîmes le volet du meuble entr'ouvert et les verres à leur place ; seul la carafe manquait, et pour cause. Ainsi donc elle avait dû être enlevée, ou pour mieux dire soulevée, et de là jetée sur le parquet, où elle s'était brisée.

Je ferai remarquer aux esprits forts qui disent : « Nous voudrions voir pour croire » qu'à ce moment-là mes parents ne connaissaient pas, même de nom, le spiritisme et que pour ma part, à peine âgé de huit ans, je le connaissais encore moins.

Les jours et les nuits suivants nous eûmes de nouvelles surprises : des chaises étaient jetées contre terre, les couvertures arrachées du lit, les objets passaient d'une chambre à l'autre où on les retrouvait placés à des endroits peu appropriés à leur nature.

Un vieil ami de la famille étant venu nous voir manqua de se briser les reins, car on retira le siège de dessous lui pendant qu'il s'asseyait. Ma sœur aînée, ayant interrompu son déjeuner quelques instants pour aller dans une pièce à côté, retrouva sous le lit la tasse remplie de café qu'elle avait laissée sur la table. Mais le fait le plus surprenant fut celui qui marqua la fin de ces manifestations spontanées.

Certain jour, vers deux heures de l'après-midi, pendant ,ue mes parents et des amis se trouvaient dan et, alle à manger, j'étais couché dans ma chan ?, fon : reposais sans dormir. Je regardais, avec u êt enfantin, la projection envoyée par la pé s'offrei et occasionnée par les persiennes mi-clos ents, t l'étroite ouverture faisait un lointain offi que bjectif ; les ombres des passants se dessinaien au guement contre le mur en sens inverse, et je le suivais de l'œil, tâchant de deviner l'allure, le ait enre des personnes qui passaient ; c'était mon occupation favorite pendant mes heures de sieste. A ma gauche se trouvait placée une grande armoire à linge, vrai monument du siècle passé, que je chérissais beaucoup parce que c'était mon refuge favori quand je voulais jouer à cache-cache. A un certain moment mes yeux se portèrent vers le sommet du meuble, et je ne pus m'empêcher de jeter un cri de surprise. Un petit bonhomme, très bien proportionné, n'ayant pas plus de trente centimètres de hauteur et portant, chose qui n'existait pas en cette ville, à l'époque dont je parle ; un pardessus, coiffé d'un chapeau haut de forme, une canne à la main, me regardait en me faisant signe d'aller vers lui. Que se passa-t-il en moi à cet aspect ? C'est ce que je ne pourrais dire. Le fait est que je me mis à pousser des cris épouvantables qui firent accourir mes parents, ainsi que les amis qui se trouvaient avec eux.

On ne pourra pas taxer d'hallucination ce que je raconte, car toutes ces personnes virent aussi bien que moi, pendant quelques minutes, la minuscule apparition qui se promenait d'un bout à l'autre du sommet de l'armoire. A partir de ce moment les bruits cessèrent pour toujours.

J'ai cité ce cas pour montrer, par une preuve palpable, qu'en fait de phénomènes matériels, ce sont les spontanés qui ont le plus de droits à notre confiance. Le but de ces manifestations est ignoré bien souvent des esprits qui les produisent, et qui agissent sans en connaître la raison, étant guidés par une volonté qu'ils subissent sans la comprendre ; ces forces intelligentes sont les instruments d'une ou plusieurs intelligences supérieures qui les guident à leur insu.

L'au-delà de la vie corporelle n'a plus de mystères ; mais à nous, enchaînés par les liens matériels, il se présente à travers un brouillard qui, tout en nous permettant de voir l'ensemble, nous cache les détails.

Le spiritisme est une science assurément ; mais les expérimentateurs exclusifs devraient, avant tout, rester spirites car souvent, en voulant trop analyser, ils oublient, en partie, le point de départ de notre doctrine.

Il faut certainement de l'expérimentation, mais elle doit être mitigée par la partie philosophique et par les communications d'outre-tombe, qui doivent servir à notre avancement moral et à la marche du spiritisme.

Les expérimentateurs exclusifs que je viens de nommer, sont des spirites assurément, et souvent des adeptes sincères, très désireux de voir propager notre doctrine ; il ne leur faudrait pour mériter le nom de vrais spirites que quelques concessions.

(A suivre). ALPHONSE ARGENCE.

AVIS

Adresser la correspondance à M. Alphonse Argence, 15, rue de l'Avenir aux Lilas (Seine).

Le Gérant, Alphonse ARGENCE.

Tours. — Imp. ROGER DUBOIS.